REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 juin 2026

PROCÈS VERBAL

* * * * * * * * * * * * * *

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Clessé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Présents : Christine SOULARD - Jean-Marie BIRTÈGUE - Nadia BLANCHARD - Christine ROCHER - Jacques PEROCHON - Claudie DESCOUT - Jérôme DECOUST - Sébastien QUINAULT - Eloïse GERMAIN - Cindy RABOUAM - Alexis CAILLERET - Estelle BENNOUARA

Absents Excusés : Mickaël AIGUILLON - Madeline RAMBAUD - Jordan PILLET

Secrétaire : Jacques PÉROCHON

****

ORDRE DU JOUR :

- Approbation PV séance du 28 mai 2026
- Taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- Désignation du représentant de la commune au SIEDS
- Vente de la parcelle AE160
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

****

APPROBATION PV SÉANCE DU 28 MAI 2026

Le PV est approuvé à l'unanimité.

TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Mme le Maire rappelle qu'en septembre 2023, le conseil municipal avait adopté la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV). Au 1er janvier 2027, cette THLV disparaît au profit d'une fusion avec la TLV (Taxe sur les Logements Vacants). Les deux taxes sont donc remplacées par une taxe unique : la TVLH (Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation).

Le conseil municipal approuve le remplacement de la THLV par la TVLH. Pour information, en 2022 l'INSEE dénombrait 42 logements vacants sur la commune.

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SIEDS

Mme Christine SOULARD, précédemment désignée comme représentante de la commune de Clessé au sein du SIEDS, ne peut plus assurer cette fonction en raison de sa qualité de déléguée communautaire. Considérant qu'il

est nécessaire de procéder à son remplacement, le Conseil municipal désigne M. Jacques PÉROCHON comme nouveau représentant de la commune pour siéger au SIEDS.

M. Jean-Marie BIRTEGUE reste suppléant.

VENTE PARCELLE AE160

La Commune de Clessé a procédé au déclassement de la parcelle AE160, anciennement intégrée au chemin de Puy Fleury. Désormais désaffectée de son usage public, elle est devenue propriété du domaine privé communal et peut faire l'objet d'une cession à des particuliers.

Considérant que M. Cyril RAOUL et Mme Katell LEMEE ont manifesté leur intention d'acquérir cette parcelle, le conseil municipal décide de leur vendre au prix de 1 € les 121 m². Les frais d'acte notarié et les droits de mutation seront à la charge des acquéreurs. Madame le Maire est autorisée à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette vente, y compris l'acte authentique de cession.

BÂTIMENTS

- Les travaux à la MAM vont se dérouler comme prévu la semaine du 20 juillet. La PMI a validé le déménagement de l'activité de la MAM à l'école publique coté maternelle pendant la durée des travaux (maximum 1 semaine).

- Le laboratoire de la boulangerie, propriété de la commune, nécessite quelques travaux de réhabilitation. Le devis de peinture de JF Klein est accepté pour la somme de 3 534,55 € HT.

- Il est nécessaire de changer la porte de la garderie qui présente des problèmes de fermeture. Le devis de la société Epron est accepté pour 1 053,90 € HT. Un garde-corps et une butée pour arrêter la course de la porte seront installés, afin de la maintenir en bon état de fonctionnement.

- l'APE a demandé à détruire les WC extérieurs qui sont inutilisés pour s'en servir comme lieu de stockage.

- le problème d'assainissement, lié aux logements en face la mairie et propriétés de la commune, sera bientôt réglé par le service assainissement de l'Agglo2b.

- On est toujours en attente de devis pour le chauffage de la salle des associations.

- Les travaux d'enduit de la façade de l'épicerie sont prévus pour la fin du mois d'octobre.

- Face à l'ampleur des travaux nécessaires à l'église, M. BIRTEGUE propose de faire intervenir la société DENAREG pour établir un diagnostic complet du bâtiment. Le devis se monte à 1 200 € HT. Avant d'accepter, Mme le Maire propose que des références soient consultées pour évaluer la qualité des diagnostics déjà réalisés par cette entreprise.

VOIRIE

Le PATA sera réalisé en septembre pour une quantité de 15 tonnes à 900 € / Tonne

TARIF DE LOCATION DES SALLES

Un groupe de travail est mis en place pour entamer une réflexion sur les tarifs de location des salles et leurs harmonisations. Le groupe est constitué de Christine SOULARD, Jean-Marie BIRTEGUE, Christine ROCHER et Eloïse GERMAIN. Une proposition sera faite à un conseil ultérieur.

CADRE DE VIE / ENVIRONNEMENT

La commission, composée en membres extérieures de Jean-Luc BOURREAU, Céline DALLET, Christine VRAIN, Catherine MORIN et Joël VITRY, s'est réunie pour se fixer les objectifs de ce mandat. Ceux-ci seront essentiellement axés sur le verdissement.

LOTISSEMENT DE VIOLINE

En raison d'une maladie, des arbres à l'entrée du lotissement de Violine ont été abattus.

ÉCOLE

Mme Isabelle GAILLARD quitte l'école de Violine, elle est remplacée par Chloé SUAUD qui occupera la fonction de directrice. Mme Nadia BLANCHARD procède au compte-rendu du conseil d'école du 18 juin. Celui-ci sera envoyé aux conseillers municipaux.

Effectifs prévisionnels de la rentrée 2026 : 8 PS – 9 MS – 7 GS – 11 CP – 11 CE1 – 10 CE2 – 13CM1 – 13CM2

Pour faire face à la canicule, quelques aménagements ont été apportés : filets de camouflage dans les cours, couvertures de survie sur les fenêtres, ventilateurs supplémentaires. Des devis de pose de volets aux fenêtres seront demandés.

Une réflexion sera portée également sur le bruit à la cantine.

VISITE ESTIVALE

Elle aura lieu le 18 août, le parcours et l'animation sont définis.

COMMUNICATION

Le devis de Laurine Graphiste de 350 € pour la prestation de mise en page du bulletin municipal 2027 est accepté. Le devis d'impression n'a pas été fourni.

GROUPE D'ACTIONS LOCALES

Le GAL est un groupe de partenaires publics (élus) et privés (représentants d'entreprises) installés dans un territoire rural. Son rôle est de gérer une enveloppe financière de fonds européens (LEADER) en attribuant des subventions à des actions répondant à des critères prédéfinis. La commune de Clessé doit proposer un membre du GAL titulaire et un membre suppléant. MM Jacques PEROCHON et Sébastien QUINAULT sont désignés par le conseil pour occuper respectivement ces fonctions.

PROCHAIN CM

Il n'y aura pas de conseil en juillet. Le prochain aura lieu fin août.

Signatures

Le Maire : Mme Christine SOULARD	Le Secrétaire de Séance : M Jacques PÉROCHON